



CHALLENGE USCF

GOLF

8 AU 10 JUIN 2026 - SAINT-RAPHAËL





CHALLENGE USCF GOLF

08 AU 10 JUIN 2026 - SAINT-RAPHAËL

Lieu de la Compétition :

Golf de Valescure
Av. des Golfs
83700 Saint-Raphaël

Hébergement :

Village vacances CCGPF
199 Av. Colonel Brooke
83700 Saint-Raphaël

Prise en charge :

Début de la prise en charge USCF :
Lundi 8 Juin 2026 - De 13h30 à 15h en gare de Saint-Raphaël

Fin de la Prise en charge USCF : Mercredi 10 Juin 2026 après le petit-déjeuner.

Votre inscription sera validée définitivement après avoir **OBLIGATOIREMENT :**

- Fait votre demande d'inscription sur le challenge via le site internet USCF :
- Réglé votre participation financière de 30€ :
<https://www.helloasso.com/associations/uscf-union-sportive-des-cheminots-de-france/evenements/2026-uscf-golf>

Date Limite d'inscription: 04/05/2026

L'USCF a mis en place 2 tutoriels sur son site Internet afin de vous accompagner dans vos démarches, n'hésitez pas à les consulter aux liens ci-dessous:

Tuto: Comment s'inscrire à un challenge USCF/Comité

Tuto: Bien préparer votre challenge

Aucun régime alimentaire ne pourra être proposé (sauf avis médical)
Accompagnateurs : Les accompagnateurs ne sont ni acceptés, ni pris en charge par l'USCF.

Contact :

Secrétaire orga : Rudy SIGU

secretaire.sem@uscf.fr - 06 38 40 95 62



CHALLENGE USCF GOLF

08 AU 10 JUIN 2026 - SAINT-RAPHAËL



Accueil des personnes en situation de handicap (PSH)

Le challenge est ouvert aux cheminots et ayants droit en situation de handicap, sous réserve des modalités suivantes :

- **Les personnes en situation de handicap peuvent participer :**
 - soit après qualification préalable par leur comité, lorsque la discipline concernée prévoit un système de qualification,
 - soit directement sur le challenge, lorsque celui-ci est organisé sous forme de rassemblement.
- Afin de garantir les meilleures conditions de participation, **toute personne en situation de handicap souhaitant participer est invitée à en informer impérativement le secrétaire organisateur en amont de l'évènement.**

Cette information préalable est indispensable pour permettre à l'USCF et aux organisateurs de :

- préparer les conditions de pratique sportive adaptées,
- anticiper les besoins en matière d'hébergement,
- organiser les transports,
- favoriser la prise d'une licence sportive conforme
- et assurer un accueil sécurisé et approprié tout au long du challenge.

L'USCF s'engage à mettre en œuvre tous les moyens possibles, dans la limite de ses capacités, pour favoriser l'accueil et la participation des personnes en situation de handicap, en lien et avec le soutien de ses partenaires institutionnels :

la Fédération Française Handisport (FFH),

la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA).





CHALLENGE USCF

GOLF

08 AU 10 JUIN 2026 - SAINT-RAPHAËL

Programme prévisionnel

(établi sous réserve de modification)

Lundi 8 Juin 2026

- **13h30 - 15h** : Accueil des participants en gare de Saint-Raphaël Valescure
- Contrôle des licences & Pass Carmillon
- **A partir de 14h30** : 1er départ des reconnaissances (**hors challenge** ; 55€)
- **A partir de 18h30** : Transfert au centre CCGPF & installation dans les chambres

Début de prise en charge USCF

- **A partir de 19h30** : Moment convivial inter comité
(*Chaque participant peut emmener un produit apéritif de sa région*)
- **20h** : Réunion CTN
- **21h** : Repas
- **21h30** : Pendant le repas, réunion d'accueil (**obligatoire**)

Mardi 9 Juin 2026

- Petit-déjeuner
- **8h30** : Transfert au Golf
- **9h** : Échauffement
- **11h** : 1er départ
- Repas pique-nique
- **17h30** : Réunion CTN - Validation des résultats
- **19h** : Remise des récompenses
- **19h30** : Pôt de clôture offert par le CCGPF
- **20h30** : Repas

Mercredi 10 Juin 2026

- Petit-déjeuner
- **8h30** : Transfert vers la gare de St Raphael Valescure

Fin de prise en charge USCF

**Les arrivées tardives et les départs anticipés ne sont plus admis sur un challenge.
Tout départ anticipé sera soumis à facturation des prestations non prises.*

Remboursement de la participation forfaitaire :

- *plus de 30 jours avant le début du challenge / non sélectionné par votre comité : remboursement à 100%*
- *moins de 30 jours avant le début du challenge: remboursement uniquement sur motif suivant: refus de CS, arrêt de travail, blessure ou motif familial impérieux et justifié.*

Si injustifié et/ou ne rentrant pas dans l'un de ces motifs: non remboursement de la PF et facturation globale de la prestation.

En cas de non règlement, la personne sera suspendue de toute activité USCF.



Sonia,
conductrice de train.

S'engager auprès de ceux
qui se mettent au service
des autres, c'est ça être
assurément humain.



Assurément
Humain

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181385440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 90 1 - APE 6512 Z - Siège social: 148, rue Anatole France 92300 Levallois-Perret. @Julien Magre

Vous souhaitez en savoir plus ?



Appelez le **0 970 809 809**
(non surtaxé) du lundi
au samedi de 8 h à 20 h



Connectez-vous sur
www.gmf.fr ou sur
l'appli GMF Mobile